



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/29  
11 avril 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-seizième réunion  
Montréal, 9 – 13 mai 2016

**PROPOSITION DE PROJET : DJIBOUTI**

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUE

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS**

**Djibouti**

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	APPROUVÉ – RÉUNION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale)	66 <sup>e</sup>	35 % d'ici 2020

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2014	0,57 (tonne PAO)

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2014	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					0,57				0,57

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	0,70	Point de départ des réductions globales durables :	0,70
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,24	Restante :	0,46

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,0		0,1		0,0	0,1
	Financement (\$ US)	20 905		49 720		23 730	94 355

VI) DONNÉES DU PROJET			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	0,7	0,7	0,63	0,63	0,63	0,63	0,63	0,46	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	0,7	0,7	0,63	0,63	0,63	0,63	0,63	0,46	s.o.
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	81 000	0	0	0	18 500	0	44 000	0	21 000	164 500
		Coûts d'appui	10 530	0	0	0	2 405	0	5 720	0	2 730	21 385
Financement approuvé par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	81 000	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0	81 000
		Coûts d'appui	10 530	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0	10 530
Total du financement demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts de projet	0	0	0	0	18 500	0	0	0	0	18 500
		Coûts d'appui	0	0	0	0	2 405	0	0	0	0	2 405

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de Djibouti, le PNUE, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté à la 76<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase 1 du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 18 500 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 405 \$ US. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche et le plan de mise en oeuvre de la tranche 2016-2018.

### Rapport sur la consommation de HCFC

#### *Consommation de HCFC*

2. Le gouvernement de Djibouti a déclaré une consommation de 0,57 tonne PAO de HCFC en 2014 et une consommation estimative de 0,55 tonne PAO pour 2015, ce qui est inférieur à la consommation maximale admissible de 0,70 tonne PAO pour 2014 et de 0,63 tonne PAO pour 2015. La consommation de HCFC de 2011 à 2015 est montrée au tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC à Djibouti (Données 2011-2015 Article 7, estimatives pour 2015)**

HCFC	2011	2012	2013	2014	2015*	Référence
<b>Tonnes métriques</b>						
HCFC-22	12,0	11,6	11,3	10,4	10,0	12,7
<b>Tonnes PAO</b>						
HCFC-22	0,66	0,64	0,62	0,57	0,55	0,7

\*Estimatives

3. Les données sur la consommation de HCFC indiquent une tendance décroissante de 2011 à 2015.

#### *Rapport de mise en oeuvre du programme de pays*

4. Dans le rapport de mise en oeuvre du programme de pays en 2014, le gouvernement de Djibouti a déclaré des données sectorielles de consommation de HCFC qui correspondent aux données déclarées pour l'Article 7. Le rapport du programme de pays de 2015 sera présenté d'ici le 15 avril 2016.

### Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

#### *Cadre juridique*

5. Le ministère de l'Environnement, sous l'égide de la Direction nationale de l'environnement et du Bureau national de l'ozone, supervise la mise en oeuvre du Protocole de Montréal. Un décret présidentiel (n° 48) a été émis en mai 2013, afin de mieux réglementer les exportations, les importations et l'utilisation des SAO, notamment les HCFC, grâce à un système d'importation et d'autorisation. Le gouvernement a ratifié l'amendement de Beijing le 6 février 2013.

#### *Secteur de l'entretien en réfrigération*

6. Les activités suivantes ont été mises en oeuvre :

- (a) Trois ateliers de formation pour 65 agents des douanes, 23 agents de commerce et huit agents du Bureau de la statistique pour le suivi et la réglementation des importations de HCFC et de leur distribution;
- (b) Quatre ateliers de formation pour 102 techniciens en réfrigération en matière de bonnes pratiques d'entretien en réfrigération et en climatisation;

- (c) Achat et livraison de trois trousse d'identification de frigorigènes pour les douanes et de 25 trousse d'outils pour les techniciens en réfrigération; et
- (d) Recrutement d'un spécialiste pour aider l'Unité nationale d'ozone à superviser l'efficacité des activités du PGEH.

#### Décaissement des fonds

7. En date de mars 2016, des 81 000 \$ US approuvés jusqu'à maintenant, 76 038 \$ US (94 pour cent) avaient été décaissés. Le solde de 4 962 \$ US sera décaissé en 2016.

#### Plan de mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

8. La stratégie du gouvernement vise à renforcer les capacités des agents des services frontaliers et des agents d'exécution, et aussi à promouvoir de bonnes pratiques en réfrigération, notamment la récupération et le recyclage ainsi que l'utilisation sécuritaire des hydrocarbures, afin que les techniciens qui ont reçu une formation puissent former les autres techniciens. Les activités suivantes seront donc mises en oeuvre au cours de la deuxième tranche de financement du PGEH :

- (a) Deux ateliers de formation d'au moins 40 agents des douanes et agents de commerce en matière d'identification des frigorigènes importés, notamment les HCFC, les HFC, les hydrocarbures ou leurs mélanges (5 000 \$ US);
- (b) Trois ateliers de formation d'au moins 75 techniciens en réfrigération en bonnes pratiques de réfrigération, en techniques de récupération et de recyclage, et en manipulation sécuritaire des hydrocarbures (11 000 \$ US); et
- (c) Suivi et évaluation de la mise en oeuvre du PGEH (2 500 \$ US).

### **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

#### **OBSERVATIONS**

##### Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

###### *Cadre juridique*

9. Conformément à la décision 63/17, le gouvernement a confirmé qu'un système national exécutoire d'autorisation et de contingentement des importations et des exportations de HCFC est en place et que ce système est en mesure d'assurer la conformité au Protocole de Montréal.

10. Le contingent d'importation de HCFC pour 2016 a été établi à 0,50 tonne PAO. Par la suite, le contingent annuel sera basé sur les limites permises dans le cadre du Protocole de Montréal.

###### *Secteur de l'entretien en réfrigération*

11. En général, les activités sont actuellement mises en oeuvre comme prévu. Selon le PNUE, des 150 agents des douanes et d'exécution et 200 techniciens qui devaient recevoir une formation pendant la phase I, 88 agents des douanes et d'exécution et 102 techniciens ont reçu une formation.

12. En ce qui a trait à la durabilité à long terme des programmes de formation, le PNUE a indiqué qu'il avait demandé l'appui de l'institut de formation en douanes afin de s'assurer que les nouveaux agents des douanes diplômés soient formés en matière de suivi et d'identification des SAO. Le PNUE

a aussi confirmé que la plupart des techniciens d'entretien des ateliers existants ont été formés avec l'appui de l'association de réfrigération.

13. Pour répondre à la demande de renseignements sur les reconversions aux hydrocarbures que conseille le PGEH ou qui ont lieu en dehors du PGEH, le PNUE a indiqué qu'aucun frigorigène naturel ni qu'aucune technologie de remplacement n'est en cours de promotion. Toutefois, la technologie au R-290 est comprise dans le programme de formation des techniciens malgré les avertissements du PNUE quant aux risques possibles de la reconversion d'équipements de réfrigération et de climatisation avec HCFC à des frigorigènes inflammables ou toxiques. Actuellement, aucune reconversion à des frigorigènes avec hydrocarbures n'a lieu en dehors du PGEH à Djibouti, et il n'existe aucun règlement ou code qui permet l'utilisation de systèmes de réfrigération et de climatisation avec hydrocarbures. Le gouvernement de Djibouti se tient au courant des décisions pertinentes en matière de reconversion<sup>1</sup> par le truchement des ateliers et des réunions du réseau.

### Conclusion

14. La mise en oeuvre du PGEH avance comme prévu et le pays est en conformité avec le Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif. Le système d'importation et de contingentement du pays est opérationnel et permettra de réduire la consommation de HCFC conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. De nombreux agents des douanes, du commerce et du Département de la statistique et techniciens en réfrigération ont été formés alors que des équipements et des outils étaient distribués. Le décaissement des fonds est de 94 pour cent. Les activités mises en oeuvre pendant la première tranche et celles qui sont prévues au cours de la deuxième tranche viendront renforcer encore davantage le secteur de l'entretien en réfrigération et assurer la durabilité à long terme des activités proposées à la phase I du PGEH.

### **RECOMMANDATION**

15. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de Djibouti. Il recommande aussi l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH de Djibouti, et le plan correspondant de mise en oeuvre de la tranche 2016-2018, au niveau de financement indiqué ci-dessous :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$ US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$ US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	18 500	2 405	PNUE

<sup>1</sup> Décisions 72/17 et 73/34